

Initiatives parlementaires

Le fait qu'autant de députés soient restés aussi tard en soirée démontre bien, à mon sens, l'intérêt que suscite le sujet.

Nous savons qu'un sondage Gallup a démontré que 75 p. 100 des Canadiens étaient favorables à l'euthanasie, mais un examen attentif des questions du sondage nous révèle que l'euthanasie n'y était pas très clairement définie.

À l'occasion de nos auditions sur le projet de loi du député de Fraser Valley—Ouest, nous avons constaté que l'euthanasie avait de nombreuses facettes et était définie de bien des manières. En repensant à ce projet de loi, je me dis que le gouvernement devrait donner suite à la motion et présenter un nouveau projet de loi pour lancer un débat sur l'euthanasie.

Nous devrions nous demander dès le départ pourquoi nous avons besoin d'un tel projet de loi. Pourquoi avons-nous besoin maintenant d'un projet de loi sur l'euthanasie? Je n'ai pas reçu un grand nombre de lettres ou de coups de téléphone de mes électeurs. Cette question n'a pas soulevé un tollé dans les journaux ni dans la presse populaire.

Ce que nous avons, ce sont quelques causes très importantes dont les tribunaux ont été saisis dans le passé et sur lesquelles ils se penchent à l'heure actuelle, surtout dans le cas de Sue Rodriguez. Je comprends le parrain de cette motion et je le remercie de nous avoir précisé que sa motion avait été présentée avant que Sue Rodriguez ne saisisse les tribunaux de son cas.

Je pense que ce qui m'inquiète lorsque je regarde les délibérations télévisées de l'affaire Rodriguez, à Vancouver, c'est que je vois une femme très malade avec laquelle nous devons tous sympathiser, mais qui a autour d'elle des avocats, des politiques et divers activistes qui ont tous quelque chose à gagner dans cette affaire, qui veulent en retirer quelque chose. Je veux donc savoir si cette femme est manipulée. Elle a exprimé le désir de mettre un terme à sa vie lorsque le moment sera venu. Je suis très inquiet pour cette femme à cet égard.

Je crois qu'il existe des preuves à l'appui de ça. On pouvait lire en effet dans le *Vancouver Sun* du 2 février, que le directeur de la Right to Die Society avait reconnu avoir forgé les initiales de Sue dans une lettre qui, selon cette femme de Saanich, ne représentait pas son point de vue et avait été envoyée à son insu. La personne qui avait agi ainsi n'est autre que le directeur exécutif de la Right to Die Society, qui appuie M^{me} Rodriguez devant les tribunaux afin d'obtenir l'abrogation de la loi interdisant le suicide assisté. Le directeur de la Right to Die Society a reconnu avoir agi de façon inappropriée et immorale. Je pense que c'est une question que nous devons soigneusement examiner.

Le député de Glengarry—Prescott—Russell a mentionné le cas d'un juge dans la région. J'ai moi-même un électeur, un certain M. Roy Slater, de Ladner, qui est le fondateur de la société de la SLA. On lui a dit il y a 12 ans qu'il n'avait plus qu'un an ou deux à vivre. Depuis lors, il a fondé la Société canadienne de SLA. À titre de dirigeant des fonctionnaires retraités, il a participé à des missions en Inde; il prend part aussi aux activités de son Église.

Il y a environ un an et demi, je suis allé au Willow Chest Centre de l'Hôpital général de Vancouver pour ce que je croyais être ma dernière visite avec lui. Il y a six mois à peine, nous sommes allés ensemble à un dîner donné en son honneur par la Société de la SLA. Il y a un an et demi, il aurait pu demander l'euthanasie. Mais il a choisi de ne pas le faire et il continue.

Je vais poursuivre ce discours à la prochaine heure.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député disposera encore de six minutes.

L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

Comme il est 21 heures, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

La séance est levée à 21 heures.